



*Société Anonyme au capital de 220 047 504 €
Siège social : Panorama 204 rue Sadi Carnot 59350 SAINT-ANDRE
456 500 537 RCS Lille Métropole*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois juin à neuf heures trente,

Les administrateurs de la société Dalkia se sont réunis par visioconférence, sur convocation de la Présidente.

Sont présents ou représentés :

- Madame Sylvie JÉHANNO	Administratrice et Présidente-Directrice Générale
- Monsieur Marc BENAYOUN	Administrateur
- Madame Pascale GRANOTIER	Administratrice
- Monsieur Etienne DUTHEIL	Administrateur
- Monsieur Fabrice FOURCADE	Administrateur
- Madame Marie-Chantal MAREMMANI	Administratrice salariée
- Monsieur Brice MELLIES	Administrateur
- Monsieur Michel TALBOT	Administrateur salarié

Assistent à la réunion :

- Monsieur Serge BURTIN	Directeur Technique & Opérations de Dalkia
- Madame Hanh DO-BRAVAIS	Directrice du Secrétariat Général et de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise
- Madame Delphine GUERIN-BONJEAN	Directrice Juridique de Dalkia
- Monsieur Hafid TAGNAOUTI	Secrétaire du CSE Central
- Madame Marie-Alix LE BOULANGER	Juriste

Constatant que le quorum est réuni et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer, la Présidente ouvre la séance à quinze heures.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de ce Conseil :

... /

3. Cooptation d'une nouvelle administratrice

... /

3. Cooptation d'une nouvelle administratrice

La Présidente informe le Conseil d'Administration de la démission de Madame Agnès DUMONT de son mandat d'administratrice de la société en date du 6 juin 2025.

Le nombre d'administrateurs actuellement en fonction étant supérieur au minimum légal, en application des dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce, le Conseil d'administration a la faculté de procéder à une nomination d'administrateur à titre provisoire.

La Présidente propose, en conséquence, la cooptation de Madame Déborah ROY-GAUTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.225-24 du Code de commerce, coopte à l'unanimité en qualité d'administratrice, en remplacement de Madame Agnès DUMONT :

Madame Déborah ROY-GAUTIER
Née le 15/10/1987 à Angoulême (16 000)
Demeurant : 124 rue Paul Déroulède
92 270 Bois-Colombes

La Présidente précise que le mandat d'administratrice de Madame Déborah ROY-GAUTIER lui sera conféré pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La Présidente indique que Madame Déborah ROY-GAUTIER a fait savoir par avance qu'elle accepterait ces fonctions ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de soumettre cette nomination à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

... /

CERTIFIE CONFORME PAR
La Présidente-Directrice Générale

